



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Feuillet n°2023 / 21

MERCREDI 28 JUIN 2023 20h en mairie

Convocation du : 22/06/2023

affichée et envoyée le : 22/06/2023

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023
2. Fonds de concours de la communauté de communes
3. Fixation des tarifs des différentes activités au 1^{er} septembre 2023
4. Indemnisation sinistre
5. Ajustements budgétaires (subventions d'équipement)
6. Tableau des effectifs et postes
7. Rapport sur les décisions prises par le Maire
8. Questions diverses

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 28 juin à 20 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Daniel GUITTON, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Daniel GUITTON, Sophie JEHENNE, Raphaël TANGUY, Bernadette CHAILLOT, Jean-Pierre LE BIEZ, Christelle VERGER, Hinda KASDAR, Magali RAVARD, Catherine VASSEUR

Absents : Eric WASIELA, Stéphane CARREZ, Frédéric MARCHAND (procuration à S. JEHENNE), Véronique DUVALLET, Robert BEAUTIER, Emmanuel TERRYN

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : S. JEHENNE

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023** (DB 2023-06-01)
Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.



MERCREDI 28 JUIN 2023 20h en mairie

2. Fonds de concours de la communauté de communes (DB 2023-06-02)

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Conches en date du 27 juin 2023 et celle de la commune de Ferrières Haut Clocher en date du 31 août 2022, adoptant le principe de fonds de concours concernant des travaux neufs de voirie Chemin de Oissel

Ces travaux étant terminés, le montant définitif des fonds de concours a été arrêté lors du conseil communautaire du 24 avril dernier comme suit :

Montant ht : 8 872 € Fonds de concours : 4 436 €.

Conformément aux dispositions propres aux fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, il est demandé à l'assemblée de statuer en termes identiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité, d'accepter** le montant de 4 436 euros au titre des fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Conches pour des travaux de voirie chemin de Oissel.

3. Fixation des tarifs des différentes activités au 1^{er} septembre 2023 (DB 2023-06-03)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter les tarifs des activités au sein de la commune comme suit à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement		
EXTRASCOLAIRE Vacances et camps et ados	ADOS	
	Cotisation annuelle du 01/09 au 31/08 25 €	
	CENTRE DE LOISIRS	
	Quotient	
	Tarif / j	
	Tarif ½ j	
	Tarif repas	
	A partir du 3 ^e enfant d'une famille, 60 % du tarif de base.	
	SEJOUR 5 jours	
	Par enfant 150 €	
Supplément pour les sorties 5 €		
PERISCOLAIRE	Aide aux devoirs 35 €	
	Garderie / demi-heure 40 € hors commune	
	Goûter 0.60 €	
	Droit d'entrée de la garderie du midi 1.00 €	
	Retard centre et garderie / demi-heure 1.00 €	
	Mercredi 10.00 €	
	tarifs extrascolaire	
Hors Accueil de Loisirs		
Multisports, danse, judo ENFANTS	Hors centre de loisirs	
	1er enfant..... 70 €	
	2 ^e enfant..... 60 €	
	3 ^e enfant..... 55 €	
	Hors commune : 105 €	
SPORT	Habitants	
	pour 1 heure..... 70 €	
	pour 2 heures 80 €	
ADULTES	Hors commune :	
	pour 1 heure 90 €	
	pour 2 heures 105 €	
	pour 3 heures 125 €	
	pour 3 heures 145 €	



MERCREDI 28 JUIN 2023 20h en mairie

4. Indemnisation sinistre (DB 2023-06-04)

Vu les inondations subies par Monsieur et Madame GASSOT en septembre 2022 par un dysfonctionnement de l'assainissement collectif appartenant à la commune et auquel est relié leur habitation

Vu le montant de l'estimation des dommages, soit 76 673.39 €

Vu le geste commercial opéré par l'assureur de la commune Groupama consistant en un versement d'un tiers du montant des dégâts (25 557.59 €) malgré l'absence d'assurance de cet équipement, inconnu de la municipalité

Vu la prise en charge par l'assureur de M et Mme GASSOT d'un tiers du préjudice,

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution par la commune de la moitié restant à charge soit 25 557.90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** par 2 abstentions et 8 voix pour, de voter l'indemnisation de Monsieur et Madame GASSOT à hauteur de 25 557.90 €

5. Ajustements budgétaires (DB 2023-06-05)

Suite à l'accord en date du 7 juillet du département d'une subvention de 44 676 € pour l'aménagement d'une aire multisports et de loisirs intergénérationnelle et la somme de 60 312 € de l'Etat au titre de la DETR, il y a lieu d'insérer dans le budget ces aides au niveau des recettes d'investissement et d'ajuster cette section le cas échéant.

6. Tableau des effectifs et postes (DB 2023-06-06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.



MERCREDI 28 JUIN 2023 20h en mairie

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à compter du 01/09/2023, pour aider au secrétariat et à la comptabilité
- L'occupation de cet emploi par un agent contractuel recruté au titre de l'article L332-8 5° du CGFP,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De créer un poste permanent d'adjoint administratif de 4 heures par semaine
- De modifier le tableau des emplois tel que présenté en annexe pour tenir compte de cette création et de l'actualiser en supprimant tous les postes qui pourraient exister et qui ne figurent pas dans ce tableau
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 29 JUIN 2023

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Cat	Temps de travail	Budgétaire	Pourvu	Date de création Référence délib.	Effet	Service d'affectation
Filière administrative	Attaché	Attaché	A	15	1	1	10/09/2004 2004-09-04	01/10/2004	Compta et RH
	Adjoint administratif	Adjoint administratif 1ère classe	C	18	1	1	12/04/2019 2019-07	15/04/2019	Aff. Gén. Fact
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	4	1	0	28/06/2023 2023-06-06	01/09/2023	Secrét compta
	Total filière administrative			37	3	2			
Filière technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	35	1	1	12/04/2019 2019-08	15/04/2019	Entretien bâtiment espaces verts
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	35	1	1	01/03/1991 1991-025	01/04/1991	Entretien bâtiment espaces verts
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	35	1	1	25/11/2016 2016-11-10	01/01/2017	Entretien bâtiment espaces verts
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	10.5	1	1	21/08/2009 2009-08-09	01/09/2009 libéré le 15/04/2019	Restauration collective
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	35	1	0	28/05/2009 2009-05-07	01/06/2009	Commerce
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	15	1	1	12/04/2019 2019-07	15/04/2019	Ménage
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	10.5	1	1	12/04/2019 2019-07	15/04/2019	Restauration collective ALSH
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35	1	1	12/04/2019 2019-07	15/04/2019	Commerce
	Adjoint technique non permanent	Adjoint technique contractuel 35 h	C	35	1	1	22/08/2008 N° 2008-08-02	3-sept-09	Commerce
	Adjoint technique non permanent	Adjoint technique contractuel 35 h	C	35	1	1	22/08/2008 N° 2008-08-02	03-sept-09	Restauration collective ALSH
Total filière technique			281	10	9				
Filière animation	Animateur	Animateur sportif	B	10.5	1	1	13/07/2006 2006/07/02	01/09/2006	ALSH
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	35	1	1	12/04/2019 2019-07	15/04/2019	Bibliothèque / ALSH
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35	1	1	15/03/2021 2021-03-01	01/01/2021	ALSH
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	35	1	1	11/09/2015 2015-09-07	01/10/2015	ALSH
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	35	1	1	25/11/2016 2016-11-09	01/01/2017	ALSH
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	28	1	1	11/07/2018 2018-19	01/09/2018	ALSH
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	20	1	1	28/03/2022 2022-03-07	01/04/2022	ALSH
	Adjoint d'animation non permanent	Adjoint d'animation contractuel	C	35	1	1	22/08/2008 N° 2008-08-02	3-sept-09	ALSH
	Adjoint d'animation non permanent	Adjoint d'animation contractuel	C	35	1	0	22/08/2008 N° 2008-08-02	03-sept-09	ALSH
	Total filière animation			268.5	9	8			
TOTAL GENERAL			586.5	22	19				

En ce qui concerne l'emploi d'un agent d'animation, plusieurs scénarii sont proposés.

L'assemblée communale décide de maintenir l'annualisation actuelle à 10h50 et de ne pas créer de poste supplémentaire, beaucoup d'adjoints d'animation étant en congés de maladie.



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Feuillet n°2023 / 25

MERCREDI 28 JUIN 2023 20h en mairie

7. Décisions prises par le Maire

N° 2023 / 01 du 3 janvier 2023 : mise en place d'un clapet de nez D200 Chemin Blanc par Véolia, 1 329.48 € ttc.

N° 2023 / 02 du 28 février 2023 : achat d'un limiteur de son de 2832 € ttc auprès de la société LEVENLY de Longjumeau.

N° 2023 / 03 du 26 mai 2023 : achat borne WIFI pour l'école auprès d'ABR de Bois-Guillaume pour 1 830 € ttc

N°2023 / 04 du 1^{er} juin 2023 : location de l'ancien local loué précédemment à SCM FHC KINE scindé en deux.

Bail à Mme Laurence GRANDGIRARD-GALEJA, sage-femme, pour une surface de 27.10 m², au prix de 276 € ht par mois

Bail à Mme Lucie RAKOTOARINONY, kinésithérapeute, pour une surface de 69.60 m², au prix de 534 € ht par mois.

Un espace commun de 37.20 m² partagé pour moitié est compris dans la location.

N°2023/05 du 28 juin 2023 : achat d'un ordinateur d'un montant de 1674.54 € ttc auprès de la société ABR pour l'accueil de loisirs

8. Questions diverses

Vival : contact est pris avec Madame PACINI de Casino par rapport à l'avenir de ce magasin

Rupture conventionnelle : renseignements doivent être pris pour un agent pour mettre en place une éventuelle rupture conventionnelle.

Levée de séance à 23 heures

Le Maire
Jean-Daniel GUITTON

Le secrétaire de séance
Sophie JEHENNE



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Feuillet n°2023 / 26

MERCREDI 28 JUIN 2023 20h en mairie

Convocation du : 22/06/2023

affichée et envoyée le : 22/06/2023

1. Délibérations : n° ordre et objet

2023-06-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 12 avril 2023
2023-06-02	7.8	Fonds de concours de la communauté de communes travaux de voirie
2023-06-03	7.1	Nouveaux tarifs des activités de l'accueil de loisirs et hors accueil au 01 09 2023
2023-06-04	7.6	Indemnisation sinistre
2023-06-05	7.1	Ajustements budgétaires
2023-06-06	4.1	Tableau des effectifs et postes
2023-06-07	5.4	Rapport sur les décisions prises par le Maire

2. Liste des membres présents

	Prénom	et	Nom	Présence	Procuration à
M.	Jean-Daniel		GUITTON	X	
Mme	Sophie		JEHENNE	X	
M.	Raphaël		TANGUY	X	
Mme	Bernadette		CHAILLOT	X	
M.	Jean-Pierre		LE BIEZ	X	
M.	Eric		WASIELA		
M.	Stéphane		CARREZ		
M.	Frédéric		MARCHAND		Mme Sophie JEHENNE
Mme	Christelle		VERGER	X	
Mme	Véronique		DUVALLET		
Mme	Hinda		KASDAR	X	
Mme	Magali		RAVARD	X	
M.	Robert		BEAUTIER		
Mme	Catherine		VASSEUR	X	
M.	Emmanuel		TERRYN		
TOTAL				9	

Le Maire
Jean-Daniel GUITTON

Le secrétaire de séance
Sophie JEHENNE